

Un texte, et ce qu'on lui fait dire

TAXES Après le soulagement, l'annonce d'un abaissement des taxes douanières américaines de 39% à 15% fait place à de nombreuses interrogations et à des lectures différentes du résultat. A commencer par leur présentation entre Berne et Washington

FRÉDÉRIC KOLLER
ET GREGOIRE BARBEY

En conférence de presse, vendredi, Guy Parmelin a évoqué un «résultat positif» et même une situation *win-win* avec l'annonce d'un abaissement de 39% à 15% des droits de douane additionnels américains appliqués aux importations en provenance de Suisse. Les produits américains restent pour leur part exemptés de taxe en Suisse? Fallait-il remercier Donald Trump pour ce résultat? C'est la *realpolitik* justifiait le ministre de l'Economie en disant «penser à nos entreprises». Dans la foulée, la Confédération et la Maison-Blanche publiaient en anglais une «déclaration commune» en vue d'un accord-cadre sur «des échanges commerciaux équitables, équilibrés et réciproques». La dernière phrase précise que «ce document ne constitue pas un instrument juridiquement contraignant créant ou affectant des droits ou obligations en vertu du droit international».

1 Une déclaration, deux communications

Cette ambiguïté se reflète dans la communication qu'en font Berne et Washington. Côté suisse, on insiste d'emblée sur le fait qu'il s'agit d'une «déclaration d'intention juridiquement non contraignante». C'est sur cette base que les droits de douane passent à 15%, mais on comprend que s'il y a des engagements, le contenu des cinq pages du document reste entièrement à négocier. Dans la communication de la Maison-Blanche, cette intention est d'ores et déjà présentée comme un «accord» pour un «deal commercial historique». Il n'est pas question de *win-win*, mais d'un Donald Trump qui fait «avancer les intérêts des Américains» avec la «suppression des barrières tarifaires et non tarifaires» et la promesse de milliards d'investissements. C'est à sens unique.

2 Ce que ne dit pas la déclaration

La déclaration jointe en cinq points paraît à la fois détaillée sur les secteurs concernés et vague dans ses termes. Il s'agit d'une liste d'intentions dans laquelle seuls trois chiffres sont articulés. Les 15% de taxes douanières, les 200 milliards de dollars d'investissements suisses aux Etats-Unis d'ici à fin 2028 –



Guy Parmelin, juste avant sa conférence de presse consacrée aux taxes douanières. (BERNE, 14 NOVEMBRE 2025/ALESSANDRO DELLA VALLE/KEYSTONE)

dont un tiers en 2026 – et les 300 millions d'investissement du Liechtenstein. Le communiqué d'une page de la Confédération, bien que le plus succinct, est plus spécifique avec l'évocation de contingents pour des produits américains: 500 tonnes de viande de bœuf, 1000 tonnes de viande de bison et 1500 tonnes de volaille. Le communiqué de Washington va aussi dans le détail en parlant d'exemption de taxes pour «noix, poisson, fruits de mer, certains fruits, des produits chimiques et des alcools tels que le whiskey et le rhum». La partie américaine livre surtout une liste d'entreprises suisses qui se sont déjà engagées dans le cadre de cet accord à investir «des milliards»: Roche, Novartis, ABB et Stadler. Les secteurs d'investissement aux Etats-Unis sont par ailleurs listés: les pharmaceutiques, les appareils médicaux, l'aérospatial, la construction, la raffinerie d'or et l'infrastructure énergétique.

3 Il est bien question de sanctions

En conférence de presse, Guy Parmelin a insisté sur le fait que, contrairement à ce qu'avaient pu affirmer les médias, il n'était pas question de reprise des sanctions américaines. Cet accord «ne touche ni notre neutralité, ni notre souveraineté, nous restons autonomes», a-t-il ajouté. Ce n'est pas tout à fait exact, puisque la lettre b du point 5 de la déclaration commune stipule que «les participants reconnaissent que l'application effective des sanctions économiques et commerciales sert les intérêts communs des participants». On sait que, dans l'esprit de Donald Trump, il ne s'agit pas des sanctions qui frappent la Russie mais de celles qui frappent la Chine. Si l'on en doutait, le document évoque aussi la nécessité de «traiter du travail forcé», une accusation utilisée par Washington pour boycotter et sanctionner les producteurs de la région chinoise du Xinjiang.

4 Egalité de traitement avec l'UE?

Avec 15% de taxes douanières américaines, la Suisse revient au même traitement qui a été réservé à l'Union européenne. C'est d'ailleurs le principal argument du Conseil fédéral pour considérer ce résultat comme une «amélioration» quand bien même la Suisse se retrouve bien plus taxée qu'avant l'arrivée de Donald Trump. «Cela nous place sur pied d'égalité avec l'UE», a déclaré Guy Parmelin. C'est précisément cela qui est jugé «positif». La Suisse n'est plus discriminée par rapport à ses voisins, il n'y a plus de distorsion de concurrence sur le marché américain. Peut-on pour autant parler d'égalité de traitement? Le vocabulaire de la déclaration commune de l'UE et des Etats-Unis en vue d'un accord-cadre pour «un commerce équitable et équilibré», publiée le 21 août dernier, est sensiblement différent. S'il est question d'intentions, il

est aussi question de «négociation», de «partage», d'«engagement» et de «reconnaissance» qui vont dans les deux sens. Les 27 pays de l'UE ont évoqué des investissements à hauteur de

**Cet accord
«ne touche ni
notre neutralité,
ni notre
souveraineté,
nous restons
autonomes»**

GUY PARMELIN

posées à la Suisse. Selon le calcul de la RTS, les investissements suisses annoncés s'élèvent à 18% du PIB contre 7% pour l'UE et 13% pour le Japon. Ces calculs ne prennent pas en compte les achats militaires, évoqués dans le document de l'UE mais pas dans le document suisse, même si le Conseil fédéral a déjà déclaré qu'il s'agissait de l'un des paramètres de discussion.

5 Qu'en est-il des taxes sur le numérique?

L'accord conclu entre la Suisse, le Liechtenstein et les Etats-Unis prévoit, selon la communication de la Maison-Blanche, un engagement à respecter «un ensemble solide de principes en matière de commerce numérique, notamment en s'abstenant d'imposer des taxes préjudiciables sur les services numériques». A noter que le Conseil fédéral avait, selon la NZZ, déjà renoncé à adopter de telles mesures en août et a confirmé dans sa déclaration conjointe avec le Liechtenstein cette position. L'Union européenne et les Etats-Unis se sont eux aussi entendus sur un engagement pour «lutter contre les obstacles injustifiés au commerce numérique», sans toutefois mentionner explicitement les taxes sur les services numériques.

6 Une déclaration qui fait le jeu eurosceptique?

En revenant au niveau de celles de l'UE, les taxes punitives des Etats-Unis envers la Suisse font elles le jeu des opposants au paquet d'accords avec l'UE? Ceux-ci peuvent finalement déclarer que l'UE ne protège pas davantage ses membres que les pays non membres. Les pro-européens perdent un argument mis en avant depuis le 1er août, y compris par le conseiller fédéral Ignazio Cassis. Cela reste à voir. Le débat au parlement – et un possible référendum – sur cet accord-cadre avec Washington fera apparaître les lignes de front. Guy Parmelin a évoqué à ce propos une «pesée des intérêts, comme pour les accords avec l'UE». Les anti-européens pourront faire valoir que l'accord avec Washington représente un simple accord commercial sans tribunal arbitral impliquant une cour de justice étrangère. A l'inverse, les pro-européens pourront souligner que si l'accord avec Bruxelles est négocié sur pied d'égalité, celui avec Washington est imposé par la contrainte et sans reciprocité.